

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**SAINT-DIE-DES-VOSGES – 31 rue Thiers – Cœur de ville – Projet démonstrateur – F
F09FB800001**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Saint-Dié-des-Vosges souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du bien situé 31 rue Thiers sur son territoire communal en vue d'installer la maison du projet « Cœur de ville » et créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la commune de Saint-Dié-des-Vosges annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession du bien susvisé d'une superficie de 02 a 07 ca; le montant prévisionnel de l'opération est de 390 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la commune de Saint-Dié-des-Vosges la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition du bien, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions ainsi que les procédures de rétrocession et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Le Président du Conseil d'Administration,

VU ET APPROUVÉ,
LE 17/11/2018
Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Le Préfet de Région,
 Blaise GOURTAY



Julien FREYBURGER